ISSN 1662 – 4599

Horizons et débats
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.: +41 44 350 65 50
Fax: +41 44 350 65 51
E-mail: hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6

Horizons et débats

28 juillet 2008
8e année
Nº 30

AZA
8044 Zurich

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

Conflit israélo-palestinien – «La communauté internationale a tardé de manière impardonnable à reconnaître la gravité de la situation»

Interview de Richard Falk, rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour les territoires palestiniens occupés*

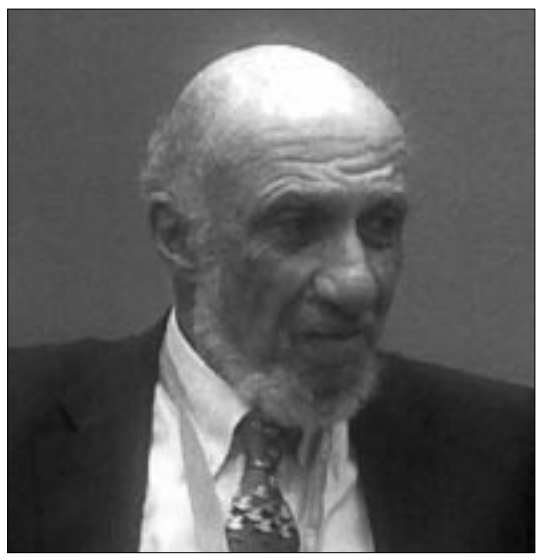

Richard Falk (photo thk)

thk. Lors de la 8e session du Conseil des droits de l'homme à Genève, le nouveau rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés a tenu son premier discours, très attendu, devant cette institution. Dans son exposé, il s'est appuyé sur le rapport de son prédécesseur, John Dugard, qui avait évoqué très précisément, au cours des 4 dernières années, la situation catastrophique dans les territoires occupés par Israël et passe maintenant le flambeau à Richard Falk. Ce dernier, citoyen juif américain a été vivement attaqué, avant son élection, par Israël et les Etats-Unis, mais il a obtenu son mandat malgré cette opposition virulente.

Dans son discours, il a assuré qu'il s'engagerait de toutes ses forces en faveur d'une amélioration des conditions de vie dans les territoires occupés et de la fin du conflit. Il a également fait savoir que son mandat avait été étendu aux violations des droits de l'homme commises par les Palestiniens à l'encontre d'Israël. Dans la discussion qui a suivi, il a laissé entendre qu'il savait très bien faire la distinction entre occupants et occupés, entre victimes et responsables du conflit.

Horizons et débats l'a interviewé après son discours.

Plan de paix pour l'ensemble du Proche-Orient

Horizons et débats: La première question doit nous donner une vue d'ensemble de la question. Le conflit israélo-palestinien n'est pas le seul foyer de crise de la région. Comment y mettre fin? Existe-t-il une solution pour toute la région?

Richard Falk: C'est une question importante car la situation s'est peu à peu détériorée dans cette région, en particulier durant la présidence de Bush et maintenant la région tout entière est une zone en conflit. Je pense que le meilleur antidote, si on essaie de trouver une approche constructive, serait de créer un cadre sécuritaire régional aux termes duquel tous les gouvernements donneraient des assurances de non-agression et de résolution pacifique des conflits. Le succès d'une telle entreprise dépendrait des Etats-Unis qui devraient soit l'appuyer soit y participer directement avec d'autres Etats, peut-être la Russie, l'UE, la Chine, l'Inde. C'est une initiative qui vaut la peine d'être tentée. Une autre solution serait de supprimer toutes les armes de destruction massive dans la région, y compris l'arsenal nucléaire d'Israël. Cette démarche permettrait d'avancer considérablement dans la résolution du problème Iran-Iraq qui a été utilisé ces dernières années comme prétexte à des guerres d'agression. Ces deux démarches, surtout si elles vont de pair avec un retrait total des forces américaines d'Irak – et non pas un redéploiement – et sans aucune base militaire. Toute présence militaire me paraît inacceptable. Ces trois changements de politique devraient permettre une approche plus équilibrée du conflit israélo-palestinien. Si tout cela se réalisait, ou du moins commençait à se réaliser, on pourrait espérer une stabilisation de la situation dans la région. Certaines conditions objectives pourraient faciliter une telle approche, par exemple la stabilisation du prix du pétrole et le fait d'empêcher que la récession américaine s'aggrave et s'étende à l'économie mondiale. Si l'on envisage l'avenir de manière rationnelle, le premier objectif serait d'établir la stabilité et l'ordre au Moyen-Orient.

Israël a-t-il vraiment l'intention de réduire les violences?

Vous êtes le nouveau rapporteur spécial pour la Palestine. Par conséquent, nous devrions nous intéresser tout particulièrement à ce conflit. Comment décrivez-vous les conditions de vie des Palestiniens?

Je peux répondre de deux manières différentes. En tant que rapporteur spécial, je n'ai pas vraiment mené d'enquête indépendante pour l'instant si bien que je ne suis pas en mesure de commenter la situation actuelle. En tant que citoyen, j'ai été longtemps préoccupé par les souffrances du peuple palestinien subissant cette occupation sans précédent dans l'histoire qui dure depuis plus de quarante ans. Ces derniers mois, je me suis rendu compte qu'il existait un réel danger de catastrophe humanitaire, tout particulièrement à Gaza à la suite du siège et de la politique menée par Israël depuis que le Hamas a gagné les élections au début de 2006. Dans

Suite page 2

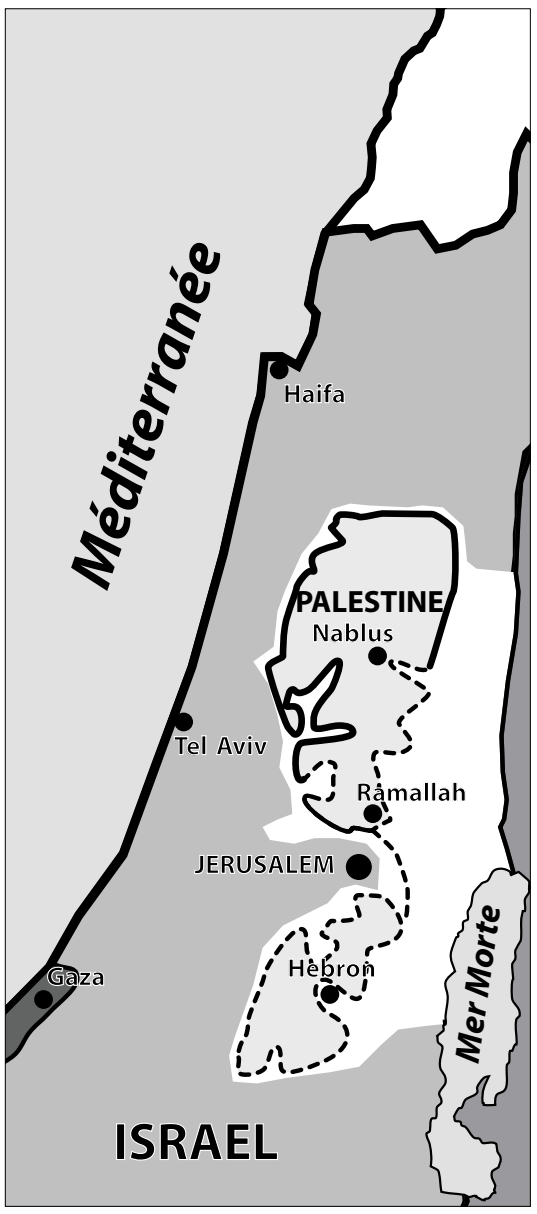

Le «mur de sécurité» en Cisjordanie, en construction depuis mars 2003
Tracé prévu du «mur de sécurité»
Source: d'après www.gush-shalom.org
Infographie: © *Horizons et débats/roho,* juillet 2008

* Richard Falk est juriste et économiste, professeur émérite de droit international à l'université de Princeton, auteur ou co-auteur de plus de 20 ouvrages, rédacteur responsable de *The Nation* et de *The Progressive* et président de la *Nuclear Age Peace* Foundation. En 2001, il fut, avec le professeur de droit international sud-africain *John Dugard* et l'ex-ministre des Affaires étrangères du Bangladesh *Kamal Hussein,* membre de la Commission d'enquête des Nations Unies pour les territoires palestiniens. Le 26 mars 2008, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU l'a élu rapporteur spécial sur la situation dans les territoires palestiniens occupés. En juin 2008, il a succédé à John Dugard dans ce mandat.

Situation humanitaire catastrophique dans les territoires occupés

thk. Le prédécesseur de Richard Falk en tant que Rapporteur spécial sur la situation humanitaire en Palestine, le Sud-Africain John Dugard, a publié en janvier de cette année un rapport sur la situation en Palestine et l'a présenté au Conseil des droits de l'homme lors de la session de mars. Nous en reproduisons ci-dessous trois extraits.

La construction du mur, l'expansion des colonies, les entraves à la liberté de circulation, les démolitions de maisons et les incursions militaires ont des conséquences désastreuses sur l'économie, la santé, l'éducation, la vie des familles et le niveau de vie des Palestiniens de Cisjordanie. […]

La pauvreté et le chômage n'ont jamais été aussi omniprésents; la santé et l'éducation subissent les effets néfastes des incursions militaires, du mur et des points de contrôle; et le tissu social de la société est menacé. […]

Brimades mortelles

Les cliniques connaissent une pénurie d'antibiotiques pédiatriques et 91 médicaments indispensables ne sont plus disponibles. Auparavant, les patients gravement malades étaient autorisés à quitter Gaza pour se faire traiter en Israël, en Cisjordanie, en Egypte, en Jordanie et dans d'autres pays en passant par les points de contrôle de Rafah et d'Erez. Rafah est hermétiquement fermé et les autorités israéliennes n'autorisent le passage par Erez que dans les cas «les plus graves et urgents».

La situation a empiré depuis que Gaza a été déclarée «territoire hostile». L'*Organisation mondiale de la santé* fait savoir que si 89,4% des patients qui ont demandé des autorisations de passage au cours de la période allant de janvier à mai 2007 se les sont vu accorder, seuls 77,1% des requérants en ont obtenu en octobre 2007. Il en est résulté une augmentation spectaculaire du nombre de patients qui sont décédés par suite des restrictions: d'après l'ONG israélienne *Physicians for Human Rights,* depuis juin 2007, 44 personnes sont mortes après s'être vu refuser ou retarder l'accès aux soins médicaux par les autorités israéliennes et 13 sont mortes au cours du seul mois de novembre.

Mahmoud Abu Taha, un patient de 21 ans souffrant d'un cancer de l'estomac, est arrivé à Erez le 18 octobre à 16 heures dans une ambulance de soins intensifs palestinienne, accompagné de son père. L'entrée du patient a été retardée pendant deux heures et demie, après quoi les FDI ont demandé au père de traverser à pied pour se rendre du côté israélien d'Erez. Son fils, le patient, devait lui aussi entrer à pied avec un déambulateur et pas dans l'ambulance. Après être parvenu au bout d'un tunnel de 500 mètres de long, le patient s'est vu refuser l'accès; quant à son père, il a été arrêté par les FDI et détenu pendant neuf jours. Le 28 octobre, un deuxième arrangement concernant ce patient a été approuvé et il a été admis dans un hôpital israélien où il est mort la nuit même de son arrivée. […]

Violation du droit international

La situation en Cisjordanie n'est sans doute pas aussi grave qu'à Gaza, mais tout est relatif. De plus, comme à Gaza, la gravité de la situation humanitaire s'explique en grande partie par les violations du droit international commises par Israël. La Cour internationale de Justice a estimé que le mur était contraire aux règles du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme; les colonies de peuplement sont contraires à la quatrième Convention de Genève; les points de contrôle sont contraires à la liberté de circulation telle qu'elle est proclamée dans les conventions relatives aux droits de l'homme; les démolitions de maisons sont contraires à la quatrième Convention de Genève; enfin, la crise humanitaire de Cisjordanie, provoquée par le gel des avoirs palestiniens par Israël et par d'autres violations du droit international, porte atteinte à beaucoup des droits inscrits dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Comme à Gaza, les actes d'Israël constituent une forme illicite de châtiment collectif du peuple palestinien.

Source: La situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, Rapport A/HRC/7/17 du 21 janvier 2008

«Conflit israélo-palestinien…»
suite de la page 1

une certaine mesure, ces dures conditions, même si elles ne font pas des quantités de morts et de personnes souffrant de la faim, imposent quotidiennement de telles épreuves au peuple de Gaza que l'on peut considérer cela comme une catastrophe. L'inquiétude à propos du sort des Gazaouis ne concerne pas seulement l'avenir, c'est une réalité actuelle et la communauté internationale a tardé de manière impardonnable à reconnaître la gravité de la situation et à y réagir. L'UE en particulier et plus encore les Etats-Unis ont été empêchés par la question du Hamas de s'intéresser aux souffrances des Gazaouis et des Palestiniens en général. Je trouve scandaleux qu'on ait prêté si peu d'attention aux offres répétées du Hamas en faveur d'un cessez-le-feu de longue durée et à leurs efforts pour éliminer la violence. A mon avis, le Hamas a même établi, et en grande partie maintenu, un cessez-le-feu unilatéral pendant l'année qui a suivi les élections de janvier 2006 malgré une série de provocations israéliennes. Pendant cette période, Israël a poursuivi ses assassinats ciblés et a organisé des raids militaires en territoire palestinien. On peut se demander si Israël a vraiment envie de réduire les violences associées à la politique «sécuritaire» imposée aux territoires occupés.

Un Etat pour les Palestiniens

Que peut-on faire pour améliorer la situation? Comment le rapporteur spécial envisage-t-il sa mission dans ce contexte?
Il faut améliorer la situation du peuple palestinien et on peut le faire. On a peine à imaginer qu'il va la supporter plus longtemps. Généralement, ce type de situation empire si on ne l'améliore pas. Ainsi la poursuite de l'actuelle occupation détériorera la situation humanitaire de Gaza et de la Palestine tout entière. En même temps, il est presque impossible de supposer qu'Israël modifiera considérablement sa politique sécuritaire sans un véritable changement de gouvernement ou un changement d'approche du problème par le gouvernement américain. Or ni l'un ni l'autre paraissent probables pour le moment. Malheureusement, les candidats actuels à la présidence paraissent incapables de proposer des solutions novatrices à propos du conflit israélo-palestinien. Le climat politique fait que les politiciens américains ont l'impression que pour être crédibles ils doivent soutenir à 110% Israël quoi qu'il fasse. Et cela est très décourageant quant à ce que l'on peut espérer de Washington dans un proche avenir. Pour éviter de sombrer dans le désespoir et le cynisme, rappelons-nous quelques surprises de l'histoire récente qui ont dépassé toutes les attentes raisonnables. La fin non-violente du régime d'apartheid en Afrique du Sud paraissait utopique jusqu'à ce qu'elle se produise. Une élite blanche raciste gouvernait le pays d'une main de fer. Il semblait qu'elle ne changerait pas de politique à moins d'être vaincue au terme d'une lutte armée. Ce qui a été remarquable, c'est qu'on ait réussi à persuader le gouvernement pro-apartheid d'accepter l'abandon de l'apartheid en faveur d'une démocratie constitutionnelle multiraciale. Certains Israéliens, inspirés par cet exemple, ont la même attitude. Je pense qu'une partie de ma mission va consister à encourager les gens en Israël, aux Etats-Unis, dans l'UE notamment qu'il est dans l'intérêt à long terme des deux parties de trouver le courage, la sagesse et l'empathie nécessaires à un engagement en faveur de la paix. Il faut qu'elles comprennent que plus Israël étendra ses colonies en Cisjordanie, dans et autour de Jérusalem et persistera dans d'autres entreprises comme la construction d'un coûteux réseau de liaisons entre les colonies et l'Israël d'avant 1967, plus il sera difficile d'envisager et encore plus d'appliquer une solution bi-étatique. Il ne fait guère de doute que les efforts d'Israël pour créer des faits accomplis au cours des 40 dernières années ont sapé ce qu'on présente encore comme leur vision d'un avenir pacifique.

Protestation de Gosh Shalom: Israël détruit les institutions sociales du Hamas dans la bande de Gaza

Veuves et orphelins

«Au cours de ses opérations dirigées contre le Hamas, le gouvernement Olmert détruit des orphelinats, des écoles et d'autres institutions sociales de la bande de Gaza. Comme il n'existe pas d'institutions alternatives, les orphelins, les veuves et les pauvres sont tout simplement jetés à la rue.»

(extrait d'une annonce de Gosh Shalom (Mouvement pacifiste et anticolonialiste israélien) parue dans Haaretz le 11 juillet 2008)

Violations de la IVe Convention de Genève du 12 août 1949

Ce faisant, le gouvernement Olmert viole le droit international humanitaire. Ainsi, on peut lire en substance, dans la section III consacrée à la protection des habitants des territoires occupés, que:
a) les personnes protégées doivent pouvoir continuer à vivre le plus normalement possible (art. 47);
b) la puissance d'occupation doit se préoccuper tout particulièrement des enfants. (Art. 50)
D'une manière générale, les autorités, l'administration ainsi que les institutions publiques et privées des territoires occupés doivent pouvoir continuer à fonctionner (art. 54, 63 et 64).

(extrait d'une brochure de la Croix-Rouge allemande intitulée «Die Genfer Abkommen vom 12. August 1949», Bonn 1988)

Si l'on veut la paix, l'Etat palestinien ne peut pas n'être qu'une fiction. Il doit être à tout le moins un Etat véritablement souverain présentant une unité géographique dans la totalité de la Cisjordanie et participant à l'administration de Jérusalem.

Le droit international reste fondamental

Nous avons évoqué la situation en Palestine et les chances d'un processus de paix. Mais toute la problématique est asymétrique. Depuis des décennies, Israël foule manifestement au pied le droit international et le droit international humanitaire. Sans le respect de ces deux piliers, la paix ne sera pas possible en Palestine. Qu'en pensez-vous?
Je pense que cette question est à la fois complexe et importante. Elle est complexe parce qu'Israël se présente comme une société démocratique, comme un système politique très attaché à l'Etat de droit. Et sa légitimité dépend de son adhésion à la démocratie constitutionnelle. Les dirigeants israéliens sont conscients que le droit international est du côté des Palestiniens en ce qui concerne les principales questions conflictuelles (retrait des territoires occupés en 1967, statut des colonies, revendications à propos de Jérusalem, droits des réfugiés palestiniens). Jusqu'ici, le gouvernement américain a soutenu Israël dans toutes les négociations diplomatiques en insistant sur l'exclusion du droit international. Cela revient à suggérer qu'une solution au conflit doit être fondée non sur les droits relatifs des deux parties mais sur leur puissance relative. C'est pourquoi les négociations entre les deux parties devraient prendre pleinement en compte les réalités territoriales et ne pas se préoccuper des termes d'une juste paix avalisée par les Nations Unies ou conforme au droit international. Cette attitude a eu un certain nombre de conséquences néfastes. Elle a rendu impossible l'établissement d'une paix acceptable par les Palestiniens. Elle a également donné à penser que le fait d'avoir pour soi le droit international ou l'ONU ne servait à rien. Ils continuent de souffrir, les cadavres s'accumulent et on ne cesse de rétrécir leur territoire afin de créer des faits accomplis. A la longue, cela revient à faire savoir à la plupart des Palestiniens que le seul moyen d'obtenir des résultats est de réagir par la violence à une situation d'oppression. Ils se rendent compte que le Hezbollah a réussi à contraindre Israël à se retirer en grande partie du Sud-Liban et compare cette situation à la leur. Le message envoyé par la communauté internationale et en particulier par les Etats-Unis est que le droit ne vient d'aucune manière en aide aux plus faibles. Il aide les puissants et les oppresseurs à discréditer ceux qui résistent à l'oppression.

Elargissement du mandat

Dans votre discours, vous avez évoqué l'élargissement de votre mandat. De nombreux membres du Conseil ont voulu savoir pourquoi vous aviez demandé cette extension. Pour quelles raisons l'avez-vous fait et quel est le rapport avec le droit international et les droits de l'homme?
Je pense qu'il y a une raison de principe et une raison pragmatique ou pratique. La raison de principe est que la compréhension de l'argument sécuritaire et la question des violations du droit international dues à la politique d'occupation dépendent de la manière d'évaluer les arguments légaux d'Israël qui évoque la sécurité pour justifier son approche. Pour traiter de cette question centrale, il convient de voir dans quelle mesure le comportement des Palestiniens justifie légalement les agissements d'Israël. Cette forme d'examen de la question ne présuppose pas une symétrie entre l'occupant et les occupés ou entre les victimes et leur oppresseur. Un examen équilibré expose la vraie structure des asymétries d'une manière plus crédible, plus objective et apporte une réponse honnête aux revendications de la puissance d'occupation. La raison pratique est qu'il a été trop facile pour les défenseurs d'Israël et des Etats-Unis d'attirer l'attention sur la partialité du mandat formel qui discréditait à la fois le Conseil des droits de l'homme et, plus généralement, les Nations Unies ainsi que le mandat lui-même. Le fait d'insister sur la partialité du mandat s'est révélé un moyen efficace de passer outre aux plaintes des Palestiniens et de focaliser l'attention sur la question procédurale concernant la portée formelle de l'enquête. Je pense qu'aussi bien du point de vue des principes que du point de vue pratique, il était opportun de soulever la question dès mon entrée en fonctions. Je savais que, ce faisant, je soulevais une question délicate mais je dois reconnaître que je ne me rendais pas compte à l'avance combien il serait difficile d'adopter ma recommandation.

Nous sommes quelque peu surpris qu'en tant que citoyen américain vous ayez reçu ce mandat.
Je l'ai été moi-même. J'avais pleinement conscience que les Etats-Unis et Israël s'opposaient activement à ma nomination et qu'ils ont vraiment été contrariés de l'existence du mandat et du fait que John Dugard ait été désigné avant moi. On m'a dit que les deux gouvernements se livraient à un intense lobbying pour que quelqu'un d'autre soit nommé par le Conseil des droits de l'homme et qu'ils ont été fâchés de voir que leurs efforts avaient été vains. Oui, j'ai vraiment été surpris.

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à nos questions. Nous vous souhaitons un plein succès dans votre mission très exigeante.
C'est moi qui vous remercie. Je vais essayer de faire de mon mieux dans l'intérêt des deux peuples. Les Palestiniens, en particulier, ont été trahis pendant des années par la communauté internationale. Cette trahison tient au fait qu'elle n'était pas disposée à accepter sa responsabilité née de la création de la Palestine sous mandat britannique après la Première Guerre mondiale. Fondamentalement, le mandat qui m'a été confié constitue au moins la reconnaissance symbolique par les Nations Unies de cette responsabilité. •

Quand l'irresponsabilité devient un style de commandement
Samuel Schmid ne se laisse pas déboulonner

thk. Par 8 voix sur 12 et 4 abstentions, la *Commission de la politique de sécurité du Conseil national* s'est refusée à demander la démission de *Samuel Schmid* et pourtant il apparaît nettement que le Parlement le soutient de moins en moins, et pas seulement le Parlement. Selon un sondage du *Sonntagsblick* du 27 juillet, il a perdu la confiance de la population, qui considère qu'il manque d'autorité.

Depuis sa nomination à la tête du *Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)*, il nous a menés en bateau. A l'époque, il a été élu contre la volonté de son parti avant tout parce qu'il convenait aux partisans des Etats-Unis. En même temps, il fallait infliger un camouflet à l'aile zurichoise de l'UDC. A la question de savoir si c'était une bonne raison s'agissant de l'élection d'un conseiller fédéral, on peut certainement répondre non en ce qui concerne Samuel Schmid. Avec ses réformes successives, il n'a cessé de rapprocher l'Armée suisse de l'OTAN. Avec la première votation sur la loi militaire qui prévoit des engagements armés à l'étranger et une collaboration avec des armées étrangères en matière d'instruction, on a brisé pour la première fois un tabou sans le dire. On avait commencé à envoyer des soldats suisses au Kosovo, bien sûr uniquement dans un but humanitaire, puis on a considéré qu'il était absolument nécessaire d'armer nos soldats pour qu'ils puissent se défendre. Quel citoyen aurait voulu s'exposer au reproche d'avoir empêché des soldats suisses attaqués de se défendre au Kosovo?

L'importante réforme *Armée XXI* a mis l'Armée dans l'état où elle se trouve aujourd'hui. Son unique objectif était d'en faire un troupe efficace prête à intervenir dans le monde entier en association avec l'OTAN. Il était donc logique que Schmid nomme *Christophe Keckeis*, fanatique des Etats-Unis et de Rambo au poste nouvellement créé de chef de l'Armée, fonction qu'on ne pourvoyait jusque-là qu'en temps de guerre. Schmid avait trouvé là un garant de son projet politique visant à rapprocher davantage l'Armée suisse de l'OTAN. La déclaration de Keckeis, lors de son entrée en fonctions, selon laquelle l'Armée suisse purement défensive appartenait à l'histoire était l'expression de son programme et de celui de Schmid. Le DDPS continua sur cette voie funeste.

Le fait que le successeur de Keckeis *Roland Nef* ait quitté son poste aussi rapidement qu'il y était parvenu relève de la même tendance. On murmure que Schmid était tout à fait au courant des manquements de Nef et qu'il avait là un moyen de pression pour l'amener plus facilement à «coopérer». C'est difficile à prouver mais ce n'en est pas moins probable.

On ne comprend pas bien pourquoi la presse, dans sa majorité, a surtout attaqué Roland Nef. Elle a visé la mauvaise cible. Schmid a opté entre quatre candidats, il était au courant de la procédure pénale pendante si bien qu'il porte l'entière responsabilité de son choix. Le fait qu'il déclare maintenant qu'il «a été sans doute trop confiant» relève d'une pure stratégie de communication et ne l'absout aucunement. C'est lui qui a failli et non Roland Nef. Il est inadmissible que quelqu'un comme lui, qui refuse d'assumer la responsabilité de la catastrophe de la Jungfrau et du drame prévisible de la Kander, soit considéré avec indulgence comme une victime et s'en tire sans dommage. Où sont les mécanismes de contrôle démocratique qui caractérisent notre Etat? Pourquoi Schmid continue-t-il d'être couvert, malgré ses graves manquements, par certains politiques?

Un conseiller fédéral doit être attaché au bien de notre Etat et de sa population et doit se sentir appelé à exécuter la volonté du peuple et du Parlement et non à profiter de sa situation pour exercer un pouvoir ou se mettre à la disposition de puissances étrangères. Sinon, qu'il cesse de fêter le 1er-Août et aille célébrer l'*Independence Day* aux Etats-Unis. •

Libre-échange et agriculture

A propos de la réunion ministérielle de l'OMC à Genève

par Werner Wüthrich, Zurich

C'est le 21 juillet qu'a commencé la réunion ministérielle de l'OMC à Genève. Comme souvent par le passé, l'agriculture figure à l'ordre du jour. En 1995, l'OMC s'est fixée pour but de libéraliser totalement au cours des 20 prochaines années non seulement le commerce des produits industriels mais également celui des produits agricoles. Tous les droits de douane et toutes les restrictions à l'importation doivent être abolis. Le cycle de Doha, qui a commencé en 2001, entend rapprocher le monde de cet objectif, mais sans succès jusqu'ici. La Nouvelle-Zélande est actuellement au centre de ces efforts. Son ambassadeur, Crawford Falconer, est le responsable de l'OMC chargé du dossier de l'agriculture. Au cours des dernières semaines, il a redoublé d'activité pour rapprocher les points de vue divergents des membres mais il est peu probable qu'il y parvienne. Au sein de l'OMC, la Nouvelle-Zélande fait partie, avec les traditionnels pays exportateurs de produits agricoles que sont notamment l'Australie et l'Uruguay, du Groupe de Cairns, champion de la libéralisation.

Ce qui se passe actuellement à l'OMC rappelle un événement particulier d'il y a 50 ans: en 1958, la Nouvelle-Zélande avait mis son veto à l'adhésion de la Suisse au *GATT (General Agreement on Tariffs and Trade, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce),* prédécesseur de l'OMC. A l'époque, il s'agissait également du libre-échange agricole, exactement comme aujourd'hui.

Le GATT était conçu à l'origine comme un élément d'une organisation à fonder, l'*Organisation internationale du commerce (OIC).* Elle devait, après la Seconde Guerre mondiale, jouer au plan du commerce un rôle analogue à celui du *Fonds monétaire international (FMI)* et de la *Banque mondiale* dans le domaine des monnaies et des finances. Cependant l'OIC ne vit jamais le jour. Finalement, en 1947, 23 pays fondèrent le GATT. L'Accord avait pour but de réduire petit à petit les droits de douane et les restrictions au commerce. Faisaient partie des membres fondateurs la plupart des pays industrialisés occidentaux, des pays agricoles typiques comme l'Australie, le Brésil et la Nouvelle-Zélande et quelques pays en développement comme la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. La particularité de cet Accord résidait dans le fait que s'y côtoyaient des pays aux systèmes et aux degrés de développement économique divers. Le GATT 47 n'était pas une institution très structurée, comme le FMI, mais un ensemble d'accords multilatéraux embrassant le monde entier. Les accords ne pouvaient être modifiés qu'à l'unanimité. La «communauté» du GATT devait se réunir à l'occasion de cycles de négociations afin de réaliser ses objectifs. Ce principe est encore celui de l'OMC et c'est une réunion de ce genre qui a lieu à Genève ces jours-ci.

Intérêt de la Suisse pour une adhésion

Le GATT n'était pas une institution supranationale mais commerciale au sein de laquelle tous les pays – qu'ils soient riches ou pauvres – avaient les mêmes droits et chacun une voix. Il n'était pas dominé par un appareil et les frais étaient peu importants. En bref: c'était un accord qui correspondait de manière presque idéale à la conception libérale de la Suisse. En tant que pays exportateur, celle-ci s'intéressait à une réglementation du commerce international et déposa une demande d'adhésion. Rester à l'écart n'aurait quasiment présenté que des inconvénients. En outre, le GATT s'était installé à Genève.

Oppositions

Toutefois, il en advint autrement. En 1947, les citoyens avaient approuvé en votation les nouveaux articles économiques de la Constitution. Ceux-ci donnaient à la Confédération la compétence de prendre des mesures en faveur d'une «forte population paysanne» et d'une «agriculture productive» (Art. 31 bis, al. 3 de l'ancienne Constitution). Cette mission fut concrétisée dans la Loi sur l'agriculture de 1951. Un agriculteur ayant fait un apprentissage devait avoir un revenu correspondant à celui d'un ouvrier qualifié des zones rurales et semi-urbaines. («revenu paritaire»). La mission constitutionnelle fut appliquée grâce à des subventions, des droits de douane, des restrictions à l'importation et en partie également grâce à des prix fixes.

Un marché approvisionné en produits régionaux constitue un modèle pour tous les pays. (photo gbh)

Il était évident dès le départ que la Suisse allait choquer le GATT avec sa politique agricole. Et c'est bien ce qui est arrivé. Les négociateurs sentirent souffler un vent glacial lorsqu'ils demandèrent des dispositions particulières. L'article 11 de l'Accord était notamment un obstacle à l'adhésion de la Suisse. Il interdisait les restrictions à l'importation massive de produits agricoles. Les exceptions n'étaient possibles que pour les pays en développement et ceux qui étaient fortement endettés. La Suisse n'était pas concernée. L'adhésion n'aurait été possible que si tous les membres avaient été prêts à modifier l'Accord en faveur de la Suisse. Les exportateurs de produits agricoles comme les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas n'y étaient pas disposés.

Neutralité et autosuffisance

La situation n'était pas satisfaisante. Le Conseil fédéral essaya de l'améliorer grâce à une intense diplomatie. Cette mission revint au futur conseiller fédéral *Hans Schaffner*, membre du Parti radical démocratique. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il avait dirigé la Centrale de l'économie de guerre. Après la guerre, il fut chargé des accords commerciaux. C'est dans le cadre de cette mission que lui et ses collaborateurs menèrent de nouveaux entretiens et qu'ils essayèrent de convaincre les ministres des Etats membres en charge du dossier qu'il fallait trouver une solution pour les paysans suisses. Ils expliquèrent que la Suisse avait une situation géographique particulière, que 7% seulement du territoire étaient exploitables et que même cette superficie était faite de montagnes, de collines, de petites parcelles. En conséquence, les paysans ne pouvaient pas se mesurer avec les gros exploitants agricoles d'Allemagne ou de France, et encore moins avec ceux des Etats-Unis, du Canada et de l'Australie. De par son histoire et à cause de sa neutralité, le pays devait assurer son autosuffisance alimentaire. Tout cela devait être pris en compte et était d'autant plus justifié que la Suisse importait 8 fois plus de produits agricoles qu'elle n'en exportait. En 1958, le Conseil fédéral avait presque atteint son objectif: presque tous les membres du GATT étaient disposés à accueillir la Suisse avec ses particularités. Presque tous.

Veto de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie

La Nouvelle-Zélande et l'Australie campèrent sur leurs positions. L'étonnement et l'incompréhension furent grands. C'étaient justement deux pays situés de l'autre côté du globe qui étaient gênés par la manière dont les Suisses protégeaient leurs paysans. A l'époque, personne ne parlait encore de mondialisation.

Mais Hans Schaffner n'abandonna pas. La Suisse put adhérer pour trois ans à titre provisoire sans jouir du droit de vote. On lui donnait le temps d'adapter sa politique agricole au GATT. Cet accord pouvait être prorogé.

Nouvelle donne

Mais il en advint autrement. Dans les années qui suivirent, on observa un changement parmi les membres du GATT auquel Hans Schaffner contribua largement. L'idée s'imposait de plus en plus selon laquelle les produits agricoles étaient «sensibles» à bien des égards, c'est-à-dire qu'on ne pouvait pas les assimiler aux produits industriels et qu'il fallait les mettre à part. Il ne s'agissait pas seulement de questions d'alimentation ou de prix, mais également de la protection des structures agricoles et d'une autosuffisance adéquate. A l'époque déjà, on constatait également dans les pays en développement que le commerce mondial avait des inconvénients. L'économie de plantation menée de façon industrielle et axée sur l'exportation, par exemple, mettait en danger les structures agricoles. Les paysans quittèrent la campagne pour aller s'installer dans les grandes villes où ils végétèrent.

L'idée s'imposa de manière générale au sein du GATT qu'il était presque impossible de tenir compte de manière adéquate de la diversité des agricultures dans un accord mondial contraignant et l'on aborda également des questions sociales dans le débat sur le libre-échange.

Adhésion pleine et entière

Les années de l'affiliation provisoire au GATT ont été marquées par une intense diplomatie du Conseil fédéral. Les délégués suisses furent associés à plusieurs reprises aux débats sur des questions délicates. Hans Schaffner, devenu conseiller fédéral en 1961, dirigea du 16 au 21 mai 1963 la conférence ministérielle du GATT, qui initia le *cycle Kennedy.* Il réussit à persuader le directeur général du GATT d'appuyer une adhésion pleine et entière de la Suisse. Lors de la réunion plénière du 1er avril 1966, tous les membres étaient favorables à un accord additionnel pour les paysans suisses et la Suisse fut admise à l'unanimité comme membre à part entière. En tant que

Suite page 4

Courrier des lecteurs

Le libre-échange total de l'OMC: Cause principale de la faim

Le but du libre-échange total visé par l'OMC – c'est-à-dire la suppression des taxes douanières et toutes autres limitations d'importations – a été à juste titre remis en question de la gauche à la droite. L'expérience montre toujours qu'une agriculture productrice dans beaucoup de pays, surtout dans le tiers-monde, est dépendante d'une protection douanière. Sans celle-ci le prix des produits locaux est souvent si bas que cela ne vaut pas la peine de produire. Il y a malheureusement de nombreux exemples ou l'importation «de l'alimentation à bon marché» concurrence la production locale d'une telle façon que celle-ci est abandonnée. De ce fait la population rurale perd en maints endroits encore en plus son unique emploi et source de revenus. Comme cela a été prouvé, c'est une raison importante – si ce n'est la seule – responsable de la crise d'alimentation dans beaucoup de pays en voie de développement.

Il est de ce fait juste de réclamer que le concept du «commerce équitable» soit utilisé à la place du libre-échange total dans l'OMC. Equitable signifie d'un côté que les subventions à l'exportation qui faussent la concurrence soit éliminées et que de l'autre côté les marchés soient ouverts le plus possible, particulièrement aux produits des pays en voie de développement. D'autre part chaque pays doit avoir le droit de

- s'assurer de la garantie d'alimentation et d'une stabilité de prix raisonnable
- protéger les systèmes de productions écologiques à haute valeur
- soutenir le désir d'une alimentation saine produite à proximité, ainsi que
- favoriser le travail agricole et une digne sédentarisation, et de ce fait freiner la migration vers les villes et le chômage – ceci étant un problème de fond dans beaucoup de pays du tiers-monde.

Des taxes d'importations adaptées sur les produits sensibles sont inévitables dans beaucoup de pays pour atteindre ces buts. Celui qui disqualifie cela comme «protectionnisme» voit les choses trop simples. Si à l'inverse le Conseil fédéral englobe les propositions ci-dessus ainsi que celles faites pendant les débats et les intègre dans l'OMC, il pourrait apporter sa contribution à la solution du problème, ainsi qu'au maintien de la paix.

Hans Popp, Liebefeld
Ancien co-directeur de l'Office fédéral de l'Agriculture / DFE

Le développement territorial est un immense chantier

par Raimund Rodewald, directeur de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

Qui ne se souvient pas de l'effarante «affaire Galmiz» où 55 hectares de terres agricoles, en plein *Grand Marais*,[1] risquaient de disparaître au profit du site de production d'une firme américaine de produits pharmaceutiques. La décision de mise en zone constructible du Conseil d'Etat fribourgeois contenait, entre autres, la phrase lapidaire suivante: «Après avoir examiné les différents intérêts en présence, on est amené à constater que la mise en zone constructible n'enfreint ni la législation fédérale ni la législation cantonale sur l'aménagement du territoire.» Cette décision a provoqué une réaction de l'opinion telle qu'on n'en avait plus observé depuis des années: de nombreux citoyens ont affirmé la nécessité du développement territorial et de la protection du paysage.

Celle-ci repose essentiellement sur le développement territorial. Celui-ci devrait veiller d'une part à la meilleure protection possible du territoire et d'autre part à harmoniser les incohérences dues aux différentes politiques sectorielles: promotion du tourisme, protection de l'environnement, concurrence fiscale, politique régionale, protection du patrimoine culturel et garantie de la propriété privée. Or la politique actuelle du développement territorial ne maîtrise plus les défis inhérents aux marchés ouverts, aux flux de capitaux internationaux, à la libre circulation des personnes, au changement climatique, à l'ampleur inédite des projets de construction ainsi qu'aux nouvelles libertés architecturales. La collaboration entre la Confédération et les cantons est défaillante aujourd'hui au point que personne n'est responsable de l'utilisation du sol. Les plans directeurs cantonaux reçoivent rapidement l'aval des autorités fédérales qui n'insistent plus sur l'application des conditions formulées. La sensibilité de la population s'est pourtant accrue ces derniers temps depuis l'«affaire Galmiz» et d'autres demandes de mise en zone constructible de surfaces considérables (actuellement, demande concernant 2,4 hectares de terres agricoles situées dans un endroit très pittoresque des bords du lac de Gruyère au profit d'une entreprise horlogère de Pont-en-Ogoz) et depuis la construction débridée et hautement spéculative de résidences secondaires.

Aussi le Parlement exige-t-il, dans le cadre de la «lex Koller»[2], des mesures d'accompagnement énergiques en matière d'aménagement du territoire.

Nous nous trouvons actuellement à une importante croisée des chemins. Aussi la révision de la *Loi sur le développement territorial (LDT)* devra-t-elle être mise en consultation dès cet automne ou cet hiver. Mais le nécessaire changement de paradigme dans notre attitude envers le territoire ne se fera pas – les réunions d'experts l'ont montré – sans une nouvelle répartition des compétences et un amendement de la Constitution. Jusqu'ici, la protection du territoire a été peu efficace car on avait délégué la question aux cantons qui, à leur tour, l'avaient confiée aux communes. Tant que la souveraineté communale persistera, nous n'atteindrons jamais le but visé par la Constitution, c'est-à-dire une gestion économe du territoire. La «consommation» de territoire due à 2700 plans communaux d'aménagement est excessive depuis des décennies. Si les 60 000 hectares de zones constructibles se couvraient de constructions, l'aspect de notre pays changerait de manière dramatique. C'est surtout dans les régions

Suite page 5

[1] Le Grand Marais, biotope riche en espèces rares, est situé dans les environs de Morat.

[2] Loi visant à soumettre l'achat d'immeubles par des étrangers à une procédure d'autorisation complexe.

Initiative populaire fédérale «De l'espace pour l'homme et la nature (initiative pour le paysage)»

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 est modifiée comme suit:

Art. 75 Aménagement du territoire

1 La Confédération et les cantons veillent à l'utilisation judicieuse et mesurée du sol, à l'occupation rationnelle du territoire, à la séparation entre le territoire constructible et le territoire non constructible et à la protection des terres cultivables. Ils prennent en considération les impératifs de l'aménagement du territoire dans l'accomplissement de leurs tâches.

2 La Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire. Elle édicte des dispositions visant notamment à développer une urbanisation de qualité à l'intérieur du tissu bâti et à restreindre la construction dans le territoire non constructible. Elle encourage et coordonne l'aménagement du territoire des cantons.

3 Abrogé

Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont complétées comme suit:

Art. 197, ch. 8 (nouveau)

8. Disposition transitoire ad art. 75 (aménagement du territoire)

La surface totale des zones à bâtir ne peut être agrandie pendant 20 ans à compter de l'acceptation de l'art. 75. Le Conseil fédéral peut accorder des dérogations dans des cas motivés.

Données sur la statistique de la superficie en Suisse

Secteur	Données caractéristiques	Chiffres (Rapport sur le développement territorial 2005)
Surface d'habitat et d'infrastructure	Utilisation du sol pour l'aménagement de surfaces d'habitat et d'infrastructure	0,86 m² à la seconde 7,4 ha par jour (prairie du Grütli = 6,1 ha) 2'700 ha par année (surface du lac de Brienz); tendance (cf. 8)
	Croissance des surfaces d'habitat et d'infrastructure entre 1979/85 et 1992/97 (périodes de la statistique de la superficie)	32 700 ha (surface supérieure au canton de SH, 1/3 pour des maisons individuelles)
	Part des surfaces d'habitat et d'infrastructure dans la surface potentiellement utilisable (32% de la surface du pays)	22%; tendance (cf. 8)
	Surface d'habitat et d'infrastructure par habitant	397 m²; tendance (cf. 8)
Terres cultivables	Terres cultivables perdues chaque jour	11 ha (15 terrains de football); tendance (cf. 8)
	Perte de terres cultivables entre 1979/85 et 1992/97 (périodes de la statistique de la superficie)	48 200 ha (pour 2/3 en raison de la croissance de l'habitat)
Constructions	Nombre de nouvelles maisons individuelles par année	env. 12 000
	Nouvelles constructions hors des zones à bâtir (projets en 2002)	env. 2500 en une année
	Bâtiments existants hors des zones à bâtir	500'000
	Surface des bâtiments situés hors des zones à bâtir	35'000 ha
	Nombre de résidences secondaires	420 000 (11,8% de l'ensemble des logements); tendance (cf. 8)
	Surface des résidences secondaires	Multiplication par deux entre 1980 et 2000; tendance (cf. 8)
Zones à bâtir	Zones à bâtir construites	73% (160 000 ha)
	Zones à bâtir non-construites	27% (60 000 ha); cela correspond à deux fois la superficie du canton de SH et suffirait pour 2,5 millions de personnes
	Degré de développement des zones à bâtir non-construites	55%
	Plus grandes réserves de zones à bâtir	Dans des communes rurales touristiques, agricoles et périurbaines
	Rapport réserves de zones à bâtir par habitant entre grands centres et communes touristiques	1 : 20
	Friches industrielles	1560 ha (soit une surface plus grande que la ville de Genève, espace vital potentiel pour190 000 personnes et 140 000 places de travail)
Jugements indépendants	Manuel Améliorations foncières agricoles,Association suisse des ingénieurs agronomes, 1970	«Plus le temps passe et plus le problème du sol devient une grave préoccupation pour nos autorités, et même pour tous les citoyens»
	Rapport sur le développement territorial, ODT, 2005	«Le développement territorial des dernières décennies ne peut être qualifié de durable au sens de la Constitution fédérale.»

«Libre-échange et agriculture»
suite de la page 3

président de la Confédération et chef du Département de l'économie, Hans Schaffner put soumettre au Parlement le protocole d'adhésion pour ratification. Il décrivit et commenta avec une satisfaction manifeste le déroulement des négociations qui avaient duré de nombreuses années. Son discours et ses commentaires sont reproduits dans les procès-verbaux du Parlement et dans la Feuille officielle (1966, pp. 713 sqq.)

Peu avant, Hans Schaffner avait, avec l'Autriche, la Grande-Bretagne, le Danemark, le Portugal, la Norvège et la Suède, fondé l'AELE (Association européenne de libre-échange), zone de libre-échange pour les produits industriels. La préparation d'un accord de libre-échange entre l'AELE et la Communauté européenne constitua le couronnement de sa carrière politique. Cet accord, conclu en 1971, a encore une très grande importance aujourd'hui. Ici aussi, l'agriculture a été exclue.

Avec sa politique, Hans Schaffner a établi les fondements d'un développement économique sans précédent qui a conduit à la prospérité que nous connaissons aujourd'hui. C'est une des personnalités éminentes de l'économie suisse.

Et aujourd'hui?

Beaucoup de choses ont changé. Au cours des cinquante dernières années, la population mondiale a doublé, la productivité de l'agriculture a considérablement augmenté dans le monde entier. En 1995, l'OMC a remplacé le GATT et compte aujourd'hui 153 membres (ce qui rend difficile les accords). Les produits agricoles sont redevenus des marchandises comme les autres, comme c'était le cas dans les années 1950. On voulait permettre ainsi aux pays en développement de mieux exporter leurs produits, mais cette justification ignore le fait que le libre-échange agricole a souvent, pour ces pays également, des effets problématiques. Les lois nationales sur l'agriculture ont été – et sont toujours – adaptées en conséquence, aussi en Suisse. Il en résulte que nous sommes confrontés aujourd'hui à une crise alimentaire mondiale. On spécule plus que jamais sur les produits alimentaires et depuis peu, ils sont utilisés en grandes quantités pour faire du carburant. On semble oublier l'idée qui avait cours dans les années 1960 selon laquelle le libre-échange n'a pas lieu dans le vide et qu'il doit prendre en compte les caractéristiques sociales et autres de chaque pays. Cela est particulièrement valable pour les produits alimentaires.

Pas en arrière

Les problèmes fondamentaux du libre-échange, en particulier dans le domaine de l'agriculture, n'ont pas changé au cours des décennies. Le débat est le même aujourd'hui qu'il y a 50 ans. Ce qui a nettement changé, ce sont les attitudes du gouvernement, et en partie également de la population, à l'égard des paysans. Le Conseil fédéral défend-il aujourd'hui à l'OMC les intérêts des paysans, comme l'avait fait Hans Schaffner? La conseillère fédérale *Leuthard* expose-t-elle aux autres ministres les particularités de l'agriculture suisse? Elle aurait de bons arguments mais ne les utilise pas. Elle a l'intention de proposer à la réunion ministérielle de réduire jusqu'à 70% les droits de douane sur les produits agricoles (qui, jusqu'ici, protégeaient nos paysans). En contrepartie, quelques rares secteurs industriels (p. ex. la chimie et la technique médicale) ont des chances d'exporter encore mieux leurs produits. Si les projets actuels (Politique agricole 2011) entraient en application, les revenus des agriculteurs diminueront, passant d'environ 2,4 milliards de francs à 1,6 milliards. Les plus touchés seraient les producteurs de légumes, de fruits et de céréales. Faites le calcul vous-même: il reste aujourd'hui quelque 60000 paysans; leur revenu annuel moyen passerait de 40000 à 26000 francs.

Doris Leuthard veut compenser les inconvénients subis par les paysans par le libre-échange avec l'UE. Selon elle, l'accord permettra aux paysans de mieux exporter leurs produits. Curieuse conception puisque les nombreuses directives que doivent respecter les agriculteurs sont plus sévères et que le coût de la vie et les salaires sont plus élevés en Suisse que dans l'UE. Le remède ne sera-t-il pas pire que le mal?

Quels objectifs le Conseil fédéral poursuit-il? Veut-il adapter l'agriculture à l'UE (pour mieux pouvoir adhérer plus tard)? Doris Leuthard renvoie la balle aux paysans: qu'ils cherchent des niches dans les marchés étrangers et exportent davantage leurs produits. Or ils le font depuis longtemps. Le succès légendaire de l'emmental dans le monde entier en est un exemple. Mais est-ce là vraiment un concept pour l'agriculture dans son ensemble? Le négociateur, depuis de longues années, de la Suisse auprès de l'OMC *Luzius Wasescha* a expliqué très clairement dans une interview à quoi on pourrait aboutir. Le nombre de paysans pourrait passer de 60 000 actuellement à 25000. Il y a 20 ans, ils étaient encore 100000. Il n'est plus question aujourd'hui de revenu paritaire. La disparition des paysans se poursuit. Chaque année 1200 d'entre eux abandonnent la partie.

Réaction

Le scepticisme se développe dans le monde entier, y compris dans les pays en développement. En Suisse, l'UDC et les Verts sont opposés à l'accord de libre-échange avec l'UE. La Conférence des gouvernements cantonaux sont aussi manifestement hostiles à l'ouverture de négociations avec Bruxelles. Pour une nette majorité de cantons, les effets négatifs prédomineraient. Les Verts demandent qu'à plus ou moins longue échéance, on retire le dossier agriculture de l'OMC.

Aujourd'hui, on est de nouveau conscient que l'agriculture (nationale) est quelque chose de précieux (même si elle ne rapporte pas tellement d'argent ici) et que ses produits sont sensibles à bien des égards. L'OMC en tant qu'organisation, ses 153 membres et le Conseil fédéral ne peuvent pas ignorer ce fait. •

Los videojuegos violentos destruyen la compasión

Psicoterapeutas alemanes demandan prohibir los «juegos de asesinatos»

Comunicado de prensa de la Sociedad Alemana para la Ciencia Psicoterapia centrada en la persona (GWG)

La Sociedad Alemana para la Ciencia Psicoterapia centrada en la persona (GWG, por sus siglas en alemán) hizo un llamado a prohibir los juegos violentos de computadora, ya que este ataque va dirigido al lavado cerebral y al culto a la muerte.

Los psicoterapeutas advierten que «los juegos de asesinatos son terreno minado para el alma de los jóvenes», destacando que los juegos estimulan a cada jugador con puntos extras por cada persona que asesinan. «La 'imagen del hombre» desfigurada en esta forma en las mentes de los jóvenes, es inhumana, y por lo tanto tendría que prohibirse por ley, «antes de que una generación de niños y jóvenes sean arrastrados a un torbellino de violencia… los juegos de computadora de asesinatos son inhumanos», dicen, «y por lo tanto violan la Constitución».

Juegos que premian el asesinato: Los juegos de computadora recompensan a los jóvenes por matar y torturar a seres humanos. Dichos juegos se promocionan cada vez con mayor frecuencia con el nombre moderado de «juegos de tiro». Esto funciona como una cortina de humo que tapa el alcance de los juegos.

En Colonia, las investigaciones demostraron que los juegos de computadora son un negocio enorme; pero para la mayoría de los usuarios adolescentes, son una catástrofe desde la perspectiva de su desarrollo psicológico. La GWG es la asociación de profesionales en psicoterapia y asesoramiento más grande de Europa. Esta asociación exige que los juegos que glorifican la violencia se prohíban legalmente.

En auge los Killer games que destruyen la misericordia

Cada vez más, los niños y jóvenes están perdiendo su compasión natural, cuando se sumergen por horas y días en la más brutal acción de juegos, donde la destrucción y el asesinato se experimentan como entretenimiento y fascinación. En particular, los que se ven más afectados son los jóvenes. Se comportan más agresivamente, y es difícil hacer que regresen de nuevo a las reglas de cooperación humana. Un número creciente de adolescentes se pasan más horas en los videojuegos de computadora, que en la escuela.

¿Qué son esos juegos?: Son juegos que representan acciones violentas crueles e inhumanas, en contra de seres humanos o criaturas semejantes a los humanos, que le permite al jugador participar en el despliegue de acciones violentas de dicho tipo. Juegos como estos fueron desarrollados originalmente para las fuerzas armadas de los Estados Unidos como simuladores de guerra. Tienen el objetivo de acabar con las inhibiciones para matar. El psicólogo de las fuerzas armadas de los E.U.A, David Grossman advirtió que estos métodos de condicionamiento a la violencia funcionan de la misma manera entre los niños y adolescentes, cuando juegan de manera intensiva estos programas orientados a la violencia.

Los productores de los juegos: Las compañías productoras financian la investigación y, por supuesto, tienen interés en evitar que se prohíban legalmente los juegos donde los niños se divierten matando. Dicen que «la prohibición sólo aumentaría el interés». En caso de que fuera verdad, esto también se aplicaría a lo prohibido: matar, robar, difamar… Tienen además una estrategia adicional de evaluar los juegos de computadora como «objetos con valor cultural». De esta forma, el asesinar y golpear se ven como una «convención artística».

Pregúntese

1. Estos videojuegos ¿tratan a otros de modo degradante?
   ¿Privan a otros de sus derechos?
   ¿Le roban a otros sus propiedades o destruyen sus hogares?
2. En el juego, ¿hay personas o criaturas que son sometidas a una gran ansiedad?
   ¿Causan dolor intencionalmente?, ¿torturan o amenazan con torturar?
   ¿Les cortan sus extremidades?,
   ¿les golpean la cabeza o les rompen el cuello?
   ¿Los matan con un tiro en la cabeza, o los destruyen con bombas?
3. ¿Hay ejemplos de trato inhumano y cruel?
   Estos tratos ¿son valorados como éxito?,
   ¿son presentados como diversión?,
   ¿son recompensados con la aprobación?
4. En el juego, ¿se carece de referencias a la injusticia de actos crueles?
   ¿Hay gozo ante el sufrimiento de la gente a la que se ha tratado con crueldad?
   ¿Hay responsabilidad ante las consecuencias de los actores o perpetradores?
   Los jugadores ¿consiguen puntos extra por realizar crímenes de una manera extremamente sangrienta, aunque las víctimas pidan piedad?
5. En el juego, ¿hay soluciones violentas?
   ¿Se carece de sugerencias de cooperación?
   ¿Se dan ejemplos en los que se reconozca como benéfica la amabilidad y conciliación?
6. Con este juego, ¿será tu hijo/hija programada para ser una persona maliciosa y cruel?

Si respondes «sí», considera de manera muy precisa lo que tu hijo va a aprender con este juego.

Los especialistas dan consejos a los padres

En el proceso, presta atención a tus propios sentimientos y a tu sentido común. No confíes en las clasificaciones de edad en los paquetes de los juegos. Aquí no basta la protección a menores.

Los juegos de computadora cuestan mucho dinero y tiempo. Con frecuencia se hace necesario comprar equipo y accesorios. No te sientas presionado a pagar más dinero que lo que permite tu situación financiera.

Observa cómo interactúan tus hijos con los medios. Esto es más sencillo cuando tienes una computadora en un salón común de la casa. Lo mismo se aplica para la televisión.

Muestra interés en lo que está aprendiendo tu hijo, en sus experiencias y sentimientos. Acompaña y apoya a tu hijo en las prácticas con los medios modernos. Así, también notarás a tiempo si tu hijo/a es atrapado en los portales de internet o los juegos que tu consideras no adecuados o peligrosos.

Habla con tu hijo/a abiertamente sobre posibles problemas. No le reproches a tu hijo/a; ellos no inventaron los contenidos. Una 'buena discusión' significa: todos los participantes hacen un esfuerzo por entender sinceramente la percepción de los demás. Esto incluye: escucharse uno al otro; permitirle a la otra persona terminar de hablar; no desaprobar o ridiculizar afirmaciones. Estas reglas deben aplicarse también cuando no puedes permitir juegos, porque, por ejemplo, violan la dignidad de la persona de una manera burda y van en contra de tus objetivos educativos. Conversa con tu hijos. La comunicación es fundamental y ellos la añoran.

Fuente: Comunicado de prensa de la Sociedad Alemana para la Ciencia Psicoterapia centrada en la persona (Gesellschaft für wissenschaftliche Gesprächspsychotherapie = GWG)

«Brutal Computer Games Destroy Compassion», *www.currentconcerns.ch*

Tiendas británicas retiran un videojuego tras el asesinato de un adolescente

La mayor cadena electrónica británica, Dixons, retiró el jueves de sus tiendas el videojuego gráficamente violento «Manhunt» (La caza del hombre), después de que los padres de una víctima adolescente de asesinato culparon al juego por la muerte de su hijo. La víctima fue persuadida por su asesino para que se acercara hasta Stole Wood Park, una zona retirada de Leicester, donde tenía que reunirse con dos chicas. Allí asesinó a su amigo tras armarse con un cuchillo y un martillo. Leblanc confesó el crimen al poco de cometerlo, cuando la policía lo detuvo aún con sus ropas manchadas de sangre. Como consecuencia de las declaraciones de los padres de la víctima, las principales cadenas de productos electrónicos y de videojuegos del Reino Unido, entre ellas Dixons y Game, decidían retirar de sus comercios el juego que ya hace seis meses fue prohibido en Nueva Zelanda.

«Experiencia psicológica»

El juego promete «una experiencia psicológica» a sus participantes, no una diversión, y anima, según las palabras de la madre de la víctima, «a que los jóvenes cometan crímenes brutales». Este crimen ha abierto un nuevo debate en la sociedad británica sobre la responsabilidad de los videojuegos en el aumento de los índices de violencia entre adolescentes.

En otra página web, *Game Zone Online*, se lee: «No debería estar permitido para niños menores de 17 años, ya que contiene algunos de los asesinatos más desagradables que he visto en cualquier película o juego». •

«Le développement territorial …»
suite de la page 4

proches des agglomérations comme au Tessin (p. ex. Intragna, Morcote, Caslano) ou dans les régions périphériques telles le Goms (Valais), l'excès de constructions dans les zones tolérées par les cantons et la Confédération détruirait de magnifiques paysages et des sites protégés. Il reste à espérer que les pelleteuses n'y entreront jamais en action.

L'*Office fédéral du développement territorial* a lui aussi, dans son rapport 2005, relevé l'absence de limitation des constructions. L'utilisation de terrains à des fins de construction avance de manière effrénée (à la vitesse d'un mètre carré par seconde!). Le sol se dérobe littéralement sous les pieds de notre population. Lors de différentes réunions, les experts se sont penchés sur le cas de Galmiz, soulevant la question de savoir quelles mesures pourraient permettre d'améliorer l'aménagement du territoire. Certains ont insisté sur la nécessité de créer de nouveaux instruments susceptibles de mettre fin au mitage de nos paysages. En revanche, le Parlement fédéral n'a cessé, depuis le dernier vote sur la révision partielle de la LDT, de tenter d'affaiblir l'aménagement du territoire. Toutefois, le Conseil fédéral a déclaré en 2004, dans sa réponse à la motion de la conseillère nationale *Barbara Marty Kaelin*, que «le développement des surfaces construites, qui est malheureusement une réalité, est en contradiction évidente avec les nécessités fondamentales du développement territorial.» De même, on peut lire dans le rapport 2005 de l'*Office fédéral du développement territorial* que «Le développement territorial des dernières décennies ne peut être qualifié de durable au sens de la Constitution». On ne voit guère actuellement ce qui pourrait améliorer la situation. Au contraire, la mise de terrains en zone constructible est à l'ordre du jour dans pratiquement toutes les communes, et cela en dépit du fait que les réserves de terrains à bâtir non construits suffiront pour quelque 2,5 millions de nouveaux habitants en Suisse!

Dans le contexte de l'affaire Galmiz, la *Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP)* a proposé, au mois de janvier 2006, de lancer une initiative populaire en vue de limiter les constructions. Sous sa responsabilité, un texte a été rédigé qui se base sur les points fondamentaux de l'article constitutionnel existant tout en en corrigeant les faiblesses (responsabilités peu claires, objectifs mal définis). L'initiative populaire fédérale *De l'espace pour l'homme et la nature (Initiative pour le paysage)* a été lancée, le 10 juillet 2007, sous le patronage de «Pro Natura», par 16 organisations nationales militant dans le domaine de la protection des paysages et de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

«L'initiative pour le paysage mène le développement territorial suisse sur la voie de la durabilité. Pour cela, elle met en œuvre trois moyens:

1. La responsabilité de l'utilisation durable du sol devient une mission conjointe des cantons et de la Confédération. Ils en assument la responsabilité ensemble, au lieu d'imputer leur inaction à l'autre.
2. Les éléments éprouvés des articles existants de la Constitution sont repris. Ils sont complétés par des notions qui avaient trop peu de poids jusqu'à présent: protection des terres cultivables, séparation des zones constructibles et non constructibles, encouragement du développement urbain «vers l'intérieur», c'est-à-dire au sein des zones urbaines.
3. La surface totale des zones à bâtir en Suisse n'augmente plus pendant 20 ans. Le Conseil fédéral peut accorder des dérogations dans des cas justifiés afin d'éviter de créer involontairement des iniquités.»

On ne doit mettre un terrain en zone constructible que si l'on peut compenser l'opération par le reclassement d'une zone constructible. On ne pourra aboutir à ce résultat que si les cantons et la Confédération assument davantage de responsabilités en commun en matière d'aménagement du territoire. Comme le reclassement des terrains constructibles nécessite souvent des indemnisations considérables, il faut créer de nouveaux instruments, par exemple contre l'accaparement de terrains à bâtir et imposer le prélèvement de plus-values. On peut envisager également des instruments de l'économie de marché comme les «certificats d'utilisation du sol» négociables. Mais, dans certains cas justifiés, le Conseil fédéral pourra accorder des dérogations à la limitation des zones à bâtir en faveur de cantons qui justifient d'une gestion économe du territoire, qui disposent de suffisamment de bonnes terres cultivables et font preuve, dans leurs zones de développement, d'une bonne qualité de la desserte. De plus, la Confédération doit garantir un bon développement urbain «vers l'intérieur» et édicter des dispositions limitant les constructions dans les zones non constructibles. Par cette initiative, qui sera déposée le 14 août 2008, on envoie un signal important en direction de davantage de respect envers notre sol, nos terres cultivables et nos paysages.

Selon la FP, la révision de la LDT doit respecter, entre autres, les aspects suivants:

1. Obligation de limiter les zones d'habitation;
2. Nouvelle définition des zones constructibles conformément à l'article 15 de la LDT, notamment en supprimant la preuve du besoin et en insistant sur l'obligation de compenser la nouvelle mise en zone à bâtir par des reclassements correspondants; nouveau critère: renoncer à de nouvelles mises en zone à bâtir à l'extérieur de terrains déjà très bâtis et bien desservis;
3. Faciliter la densification des zones constructibles «vers l'intérieur»;
4. Obligation de prélever des plus-values;
5. Renforcement des plans directeurs grâce à des exigences claires et obligation de collaborer au sein de grandes régions;
6. Mener une *étude stratégique de l'environnement (ESE)* en vue d'une meilleure coordination entre la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire;
7. Obligation pour les cantons d'établir des contingents en matière de résidences secondaires;
8. Suppression des zones d'agriculture intensive et renforcement de la protection des surfaces d'assolement. •

(Traduction *Horizons et débats)*

Arrêt de la Cours suprême italienne

L'Allemagne doit indemniser les victimes du nazisme!

Aujourd'hui, la Cour de cassation italienne a rendu public son verdict sur le cas de Distomo:

En Italie, les victimes grecques du nazisme peuvent demander des indemnisations à l'Allemagne. Ce arrêt de la Cour suprême italienne est révolutionnaire!

Le contexte: Le 10 juin 1944, pendant l'occupation allemande de la Grèce, une unité *SS* avait envahi le village de Distomo, près de Delphe, et tué 218 habitants dont beaucoup d'enfants, de femmes et de vieillards. Les survivants et les parents des victimes n'avaient jamais reçu d'indemnité de la République fédérale d'Allemagne.

L'avocat *Joannis Stamoulis*, décédé l'année dernière, avait obtenu, devant un tribunal grec, une indemnité d'environ 28 millions d'euros pour les victimes. L'Aréopage, la Cour suprême de la Grèce, avait confirmé le verdict en l'an 2000. Malgré le verdict exécutoire, jusqu'à ce jour, l'Allemagne n'a payé aucun centime. Après l'intervention du côté allemand, le gouvernement grec a même arrêté la saisie des biens-fonds allemands en Grèce.

Les plaignants ont donc introduit un recours auprès des tribunaux italiens pour déclarer le verdict grec exécutoire en Italie. Ils ont obtenu justice en première instance. L'avocat *Joachim Lau* de Florence a donc saisi, en 2007, des biens-fonds allemands à Come, Italie («Villa Vigoni»). Le gouvernement allemand s'est pourvu en cassation . La Cour de cassation de Rome vient de juger que les plaignants grecs de Distomo ont le droit de faire saisir un bien allemand.

D'après l'avis de la Cour de cassation, l'Etat allemand ne jouit pas d'immunité dans un cas pareil parce que la base du procès était un crime de guerre et parce que de tels verdicts prononcés dans d'autres Etats de l'UE doivent être reconnus. Par ce verdict la voie est enfin ouverte pour aider les gens de Distomo à obtenir leur juste indemnité. Si l'Allemagne continue à refuser le paiement, les biens-fonds allemands saisis devraient être mis aux enchères en Italie.

Outre cela, la Cour de cassation a décidé que les soldats italiens déportés (dans la plupart des cas des internés militaires italiens, connus sous l'appellation IMI) doivent être indemnisés par la République fédérale pour cause de travaux forcés sous le nazisme. Ceux-ci avaient été exclus, par l'Allemagne, des paiements du fond «souvenir, responsabilité, avenir».

Cercle de travail Distomo
Hambourg, 4 juin 2008
Communiqué de presse.

Maître Martin Klingner (Hambourg)
Tél. +49 40 439 60 02 (cabinet)
Maître Joachim Lau (Florence)
Tél. +39 0575 559 29 22 (cabinet)

Les victimes de guerre doivent être indemnisées!

Un verdict révolutionnaire au sujet du massacre de Distomo

eg. Les guerres laissent toujours une souffrance inestimable dans tous les pays concernés. Des enfants devenus orphelins, des mères devenues veuves, des soldats – s'ils ont survécu à la guerre – rentrés physiquement et psychologiquement marqués dans leurs familles, leurs maisons étant détruites, les bases de la vie ruinées. Pour eux tous, le temps difficile dure, la perte des êtres aimés doit être assumée, de nouvelles existences doivent être construites. On nomme cela froidement «des dommages collatéraux» qu'une guerre apporterait avec elle. Un exemple en sont les habitants du village grec de Distomo qui avait été envahi par une unité SS vers la fin de la Seconde guerre mondiale. 218 habitants innocents, tous des civils, ont perdu leur vie lors de ce massacre. Une une violation évidente du droit international humanitaire. Pendant des années, les survivants, aidés par le cercle Distomo, ont lutté pour obtenir le droit d'être reconnus comme victimes de guerre ayant droit à une indemnité.

Une chanson pour Argyris

Chaque député du Bundestag allemand a reçu le DVD en cadeau

A Berlin, des représentants de l'initiative «Une chanson pour Argyris» ont envoyé aujourd'hui le DVD du film à tous les 612 députés du Bundestag allemand. Le film montre la vie du Grec *Argyris Sfountouris* qui survécut comme garçon d'à peine quatre ans au massacre de Distomo le 10 juin 1944.

Le film reçoit une signification actuelle par le jugement de la Cour de cassation de Rome du 4 juin 2008. La Cour suprême de Rome avait décidé dans plusieurs jugements que les travailleurs forcés pouvaient accuser l'Allemagne devant des tribunaux italiens pour obtenir un dédommagement. Ce jugement est aussi valable pour les victimes grecques du massacre nazi à Distomo.

Par cet envoi, les initiateurs ont l'intention de sensibiliser les parlementaires aux souhaits des personnes concernées et ils exigent un signe clair, longuement attendu, de la part des représentants de la République fédérale allemande vis-à-vis des habitants de Distomo et des survivants du massacre. On demande aux parlementaires et aux représentations compétentes de soutenir les tentatives montrées dans le film d'Argyris Sfountouris et de la commune de Distomo en vue d'un travail de paix durable.

Source: *Pressemitteilung.* Berlin, 19/6/2008

Contacts pour
de plus amples informations:

Constantinos Gianacacos
c/o Griechisches Haus
Bergmannstrasse 46
80339 München
Tél: +49 89 508088-11,-13
E-mail: costas@gianacacos.de

ou

Reinhard Schabbon
Jonhanniterweg 22
88662 Überlingen
Tél./Fax: +49 7551 915702

Conférence de la Méditerranée

Le Congrès s'amuse, les peuples paient

fg. Après que la chancelière *Merkel* eut repoussé avec vigueur le plan du président *Sarkozy* intitulé Union méditerranéenne, le nom plus modeste d'*Union pour la Méditerranée* (UPM) a été choisi. On s'est limité à des thèmes concrets des domaines relatifs à l'environnement et au climat. L'invitation de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement trahissait cependant l'intention de l'hôte de parvenir à un résultat plus ambitieux.

En fait, il s'agissait d'établir la paix entre plusieurs pays du Proche et Moyen-Orient afin d'isoler l'Iran. La mise en scène qui a entouré l'arrivée simultanée du président de l'autorité palestinienne, *Mahmoud Abbas,* et du premier ministre israélien, *Ehud Olmert,* dans la cour de l'Elysée a donné au plan un aspect théâtral. On a assisté à la rencontre d'un président, représentant du Fatah, en lieu et place de son premier ministre représentant du Hamas démocratiquement élu, mais déposé par son président, et d'un premier ministre israélien qui – comme une bonne partie de son peuple – a tendance à confondre sécurité et paix. Il est évident qu'il ne peut rien en résulter.

La déclaration du ministre français des affaires étrangères, *Bernard Kouchner,* selon laquelle la Conférence n'avait échoué qu'au tout dernier moment et sur un seul mot – le mot «national» – est une plaisanterie de mauvais aloi. Lors des conférences antérieures tenues les 5 et 6 novembre 2007 à Lisbonne et le 27 novembre 2007 à Annapolis, on a envisagé comme d'habitude deux Etats, un israélien et un palestinien. Pendant la première conférence, il était question, à propos de l'Etat israélien, d'Etat «national», pendant la seconde, d'Etat tout court. Alors que les Israéliens étaient partisans du terme «national», les Palestiniens ne pouvaient pas l'accepter, car il aurait empêché le retour des Palestiniens exilés. Cette controverse était, mise à part celle du statut de Jérusalem, le principal obstacle à la conclusion d'un traité de paix.

Un autre but principal de la conférence était probablement de rompre l'alliance stratégique entre la Syrie et l'Iran, afin d'isoler ce dernier. A cette fin, il fallait améliorer les relations entre la Syrie et Israël ainsi qu'entre la Syrie et les forces pro-occidentales du Liban. Un traité de paix entre Israël et la Syrie devait donc être conclu, ce qui implique toutefois qu'Israël rende à la Syrie les hauteurs du Golan occupées par l'Etat hébreux depuis la guerre de 1967. Comme Israël tire cependant son eau potable des hauteurs du Golan et que 18 000 colons israéliens s'y sont établis, la restitution à la Syrie ne sera pas une mince affaire.

En échange, l'Occident a exigé que la Syrie affiche davantage de retenue au Liban, notamment en cessant de soutenir les milices chiites du Hezbollah. A Paris, il a été convenu finalement de rouvrir les ambassades du Liban à Damas et de Syrie à Beyrouth. La date de ces réouvertures devrait pourtant dépendre de la mesure dans laquelle les problèmes susmentionnés auront été résolus.

Il reste à attendre si la Syrie n'a pas pris trop de risques et rendu impossible la poursuite de son alliance avec Téhéran. Quoi qu'il en soit, il en résulte une certaine distanciation entre Damas et Téhéran, qui renforce l'isolement de l'Iran et accroît le risque d'une guerre des Etats-Unis et d'Israël contre ce pays.

Tous les «efforts de paix» et changements d'alliance accomplis par la Conférence pour la Méditerranée traduisent combien l'attitude de la France envers les Etats-Unis s'est modifiée – pour ne pas dire: renversée – depuis le début de l'occupation de l'Irak. Après Merkel, Sarkozy est devenu le principal représentant de *Bush* en Europe. •

Dans quelle mesure comprenons-nous réellement les cultures des autres continents? (photo ug)

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.+41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs / 108.– €

ISSN 1662 – 4599

© 2008 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

«Giù le mani dai bambini»® – Ne touchez pas aux enfants!

Le THADA et l'abus dans les prescriptions de médicaments psychothérapeutiques aux mineurs

KS. Beaucoup d'individus – parents, médecins, enseignants, psychologues entre autres – se soucient de l'augmentation drastique des prescriptions de médicaments psychothérapeutiques aux enfants qui a lieu depuis quelques années, bien qu'il existe maintenant des indices sur les conséquences tragiques éventuelles au niveau des risques du rythme cardiovasculaire, de la tension artérielle, du risque de suicide, et même des cas de mort soudaine. On estime aujourd'hui que 80 millions d'enfants sont traités dans le monde entier au moyen de la substance stimulante méthylphénidate (Ritaline) qui tombe sous la loi des stupéfiants. L'Office fédéral de la santé publique constate dans une étude effectuée dans le canton de Neuchâtel, qui est représentative pour toute la Suisse, une évolution alarmante de l'utilisation de la Ritaline de 690% pendant quatre ans. La Ritaline est prescrite de plus en plus aux enfants chez qui les médecins attestent le diagnostic contreversé «trouble hyperactif avec déficit d'attention» (THADA).

Contrairement aux pays de langue allemande, il existe en Italie un consensus soutenu largement par les spécialistes selon lequel le THADA n'est pas considéré comme une maladie d'origine génétique et biologique et qui a besoin d'un traitement médicamenteux. A la place, les causes psychosociales doivent êtres étudiées et le petit patient doit être traité dans un cadre pédagogique et thérapeutique. L'enfant agité n'est pas malade et il vaut de reconnaître et de comprendre les véritables origines et raisons qui se cachent derrière les symptômes et qui sont très diverses – c'est leur revendication. C'est seulement comme ça que l'enfant qui souffre peut être aidé. Au lieu d'offrir des solutions «simples» comme la «pilule magique» qui soi-disant libère de tout mal, on devrait davantage tenir compte des thérapies alternatives qui peuvent garantir une solution efficace du problème. Une initiative qui a publié la déclaration ci-dessous en tant qu'élément faisant partie d'une campagne d'information et de sensibilisation a vu le jour par la volonté de protéger les enfants contre l'ordonnance massive de médicaments psychothérapeutiques. La campagne est soutenue par un comité de scientifiques qualifiés et 190 institutions et associations – universités, associations de médecins, organisations de parents, des syndicats, des communes, des associations de citoyens, des unions de travailleurs chrétiens, associations d'étudiants, de scouts etc… qui en participant à l'initiative représentent 8 millions d'Italiens.

Plus de 260000 spécialistes qui travaillent dans le système de la santé publique et dans le domaine social – médecins généralistes et pédiatres, psychologues, pharmaciens, psychiatres, neurologues en Italie ou ailleurs – ont signé les thèses scientifiques ci-dessous. Il s'agit d'une organisation d'utilité publique, liée à aucun parti et aucune confession avec des collaborateurs bénévoles et de nombreux volontaires qui s'est développée en fait en un mouvement de citoyens pour défendre le droit de l'enfant à la santé et à la préservation de sa dignité humaine. Les initiateurs organisent dans tout le pays des manifestations publiques, publient des articles, montrent des spots vidéo à la télévision sur la Ritaline ainsi que des courts métrages sur leur initiative, parlent aux parents sur le propre portail d'information sur Internet et conduisent des interviews avec des spécialistes pour informer les citoyens du pays. De cette manière, ils peuvent collaborer avec beaucoup de partenaires médiatiques. Des centaines de milliers de publications ont été distribuées gratuitement aux hôpitaux, aux écoles, aux familles dans toute l'Italie pour sensibiliser la population et avant tout les parents. On ne doit pas ignorer ceux-ci et leur droit au libre choix thérapeutique doit être protégé, là aussi il existe un consensus. Pour les initiateurs, il ne s'agit pas d'un combat général contre l'industrie pharmaceutique ou un médicament spécifique.

Leur but est d'initier un large débat parmi les citoyens sur les questions de l'emploi de médicaments psychothérapeutiques et de son risque sur les enfants. Ils aspirent à un consensus véritable qui soit soutenu dans la même mesure aussi bien par les familles que par les spécialistes concernés et ne reste pas seulement l'affaire des scientifiques. Dans l'espace de deux ans seulement, ils ont réussi à répandre amplement leurs informations et leurs contenus et ainsi à faire connaître à l'opinion publique leur revendication comme aucune campagne sur ce sujet n'y est parvenue auparavant.

Avec la reproduction des extraits suivants tirés de la déclaration consensuelle italienne de 2005, nous voulons faire participer nos lecteurs à une discussion qui a lieu dans un large cadre chez nos voisins italiens.

«Giù le mani dai bambini»® est la campagne pour la défense du droit à la santé des enfants la plus visible qui ait jamais été organisée en Italie, et en fait c'est celle qui est actuellement en phase d'expansion la plus rapide si on la compare à des initiatives semblables en Europe. La campagne a pour but une in-

> **Une véritable urgence sanitaire**
> […] avec plus de 11 millions d'enfants chroniquement dépendants des amphétamines rien qu'aux Etats-Unis est à présent une véritable urgence sanitaire, importée en Italie aussi.

formation complète et correcte de la population (enseignants, parents, les adolescents eux-mêmes, etc.) sur le thème des abus dans l'administration de psycholeptiques à des enfants et à des adolescents, qui avec plus de 11 millions d'enfants chroniquement dépendants des amphétamines rien qu'aux Etats-Unis est à présent une véritable urgence sanitaire, importée en Italie aussi (pour d'ultérieures in-

> **L'origine génétique n'a pas été repérée**
> A ce propos il faut rappeler qu'on n'a pas encore démontré au niveau expérimental la causalité directe d'aucun gène ou pool de gènes, et qu'aucun marqueur biologique (phénotype) n'a été repéré avec certitude.

formations, lisez ce qui est reporté dans notre site *www.giulemanidaibambini.org.* […]

Le syndrome appelé «Hyperactivité avec déficit d'attention» (THADA) a fait l'objet d'une quantité impressionnante d'enquêtes expérimentales et d'études scientifiques. Jusqu'à présent, la solution utilisée pour le traitement de ce désordre est la solution pharmacologique (stimulants à base d'amphétamines, de façon prépondérante), et dans une mesure bien moins significative la pédagogie clinique, la psychothérapie et les interventions sociales autonomes.

Les ressources financières ont été concentrées principalement sur la recherche – en bonne partie non indépendante, car elle est financée au moyen des fonds des producteurs [des médicaments psychothérapeutiques – n.d.l.r.] eux-mêmes – visant l'établissement des causes biologiques supposées du trouble et les effets des interventions pharmacologiques, en pénalisant la recherche sur les causes psychologiques, ambiantes et sociales, ainsi que les interventions pédagogiques,

> **La thèse de la maladie, une simple hypothèse**
> La thèse de la maladie reste donc une simple hypothèse, et l'utilisation de mots comme «maladie» et «maladie mentale» est donc actuellement illégitime sur le plan scientifique.

psychothérapeutiques et sociales autonomes. […]

Les signataires du présent document, experts renommés dans le domaine clinique et expérimental, souhaitent faire le point, avec honnêteté intellectuelle et compétence professionnelle, de la situation en considération aussi des résultats expérimentaux les plus récents et/ou les moins connus reconnus scientifiquement et des débats académiques passés et en cours. […] Ils veulent stimuler aussi une méthodologie d'approche plus correcte du point de vue éthique à l'égard d'un problème qui depuis un demi-siècle est la victime de méthodologies d'approche souvent stériles.

Le THADA comme maladie

Une coutume consolidée définit le THADA – en termes de causalité première – comme une «maladie génétiquement déterminée», en repoussant les causes psychosociales au rang de «causes secondaires» sinon de simple «papier de tournesol» en mesure de faire apparaître ce qui est déjà déterminé au niveau génétique, en influençant ni plus ni moins les temps et les modes de l'apparition de la symptomatologie. A ce propos il faut rappeler qu'on n'a pas encore démontré au niveau expérimental la causalité directe d'aucun gène ou pool de gènes, et qu'aucun marqueur biologique (phénotype) n'a été repéré avec certitude.

Le corps de recherches sur les jumeaux homozygotes et dizygotes et sur les frères est

> **Le diagnostic du THADA soutenu par des raisons à caractère principalement économique**
> Sur la base des résultats scientifiques disponibles actuellement, le diagnostic du THADA risque d'être soutenu par des raisons à caractère principalement économique et non pas orientées au bénéfice réel de l'enfant/patient.

fortement vicié par la présomption non démontrée que l'environnement dans lequel les enfants ont grandi est toujours le même. Il est virtuellement impossible que cela arrive.[1] De plus, les résultats de ces recherches sont viciés par le fait que les gènes dirigent la synthèse des protéines, qui à leur tour sont influencées par des facteurs ambiants comme le stress, les traumatismes, l'insuffisance de sensibilité parentale.

La présence dans les arbres généalogiques de ce genre de malaise ne représente pas une preuve en elle-même scientifiquement acceptable de la valeur génétique de le THADA, car l'on n'a pas opportunément contrôlé les variables «apprentissage par imitation» et «apprentissage par conditionnement», dont les effets puissants dans la formation des comportements ont été démontrés expérimenta-

> **Le diagnostic n'a pas de légitimation scientifique**
> Il faut donc conclure que le diagnostic n'a pas encore une légitimation scientifique en mesure de permettre un diagnostic certain au-delà de tout doute raisonnable.

lement, depuis près d'un siècle, par la doctrine du Comportementalisme au-delà de tout doute légitime.

En ce qui concerne la recherche la plus récente et la plus digne de foi de l'école de la psychiatrie organiciste «F. Xavier Castellanos et autres, Developmental Trajectories of Brain Volume Abnormalities in Children and Adolescents With Attention- Deficit/Hyperactivity Disorder, Journal of the American Medical Association (JAMA 2002;288:1740-1748)», nous remarquons que Castellanos, dans une interview délivrée à FRONTLINE le 10 octobre 2002, après la publication de cette recherche, à la question de l'interviewer:

«Combien sommes-nous proches de l'identification d'un marqueur biologique pour le THADA?» répond:

«Je ne sais pas, je ne pense pas que nous le saurons tant que nous ne le trouverons pas… nous aimerions trouver un marqueur biologique, nous aimerions trouver quelque réponse objective, quelque chose qui nous confirme ce que nous avons compris du fonc-

> **Manque de respect de la dignité humaine**
> Tant le traitement que les soins symptomatiques doivent de toute façon garantir le respect de la dignité humaine et l'intégrité psychophysique, condition que la plupart des psycholeptiques actuellement au commerce ne sont pas en mesure de respecter.

tionnement du THADA. Le problème est que nous cherchons à l'aveuglette, et nous ne savons pas où la recherche nous conduira. Mon opinion personnelle est que nous tâtonnerons encore pendant 3 à 5 ans…»

La thèse de la maladie reste donc une simple hypothèse, et l'utilisation de mots comme «maladie» et «maladie mentale» est donc actuellement illégitime sur le plan scientifique. Le THADA est, dans le meilleur des cas, une simple liste de comportements dysfonctionnels, trop peu pour identifier une maladie. La définition insuffisante de ces comportements-symptôme du point de vue opérationnel rend même impossible de configurer nettement le THADA comme une psychopathologie. Sur la base des résultats scientifiques disponibles actuellement, le diagnostic du THADA risque d'être soutenu par des raisons à caractère principalement économique et non pas orientées au bénéfice réel de l'enfant/patient.

Le diagnostic du THADA

En cohérence avec ce qui a été dit sur la notion de maladie, le diagnostic utilisé est clairement insuffisant. Le manuel de diagnostic de l'APA remarque dans le DSM-IV[2] que:

«… il n'y a pas de tests de laboratoire qui soient confirmés pour le diagnostic» pour «le Trouble de l'hyperactivité avec attention déficitaire».

> **Les psycholeptiques n'améliorent pas l'apprentissage scolaire**
> On peut donc conclure que les psycholeptiques n'améliorent pas l'apprentissage scolaire, qu'ils ne soignent pas la pathologie présumée THADA, qu'ils agissent plutôt sur les symptômes en permettant une meilleure acceptation sociale des enfants de la part des adultes.

Dans le document «2000 American Academy of Pediatrics Annual Meeting Attention Deficit Hyperactivity Disorder: Current Diagnosis and Treatment, Mark L. Wolraich, MD», il est dit:

«De toute façon, le diagnostic de le THADA reste lié à des critères de diagnostic limités. Le diagnostic dépend de l'observation du comportement des enfants de la part de différentes sources, notamment les parents et les enseignants, souvent discordantes, sans une méthode claire pour résoudre ces différences. Une des sources de discordance est le fait que les comportements sont influencés par le milieu. La classe scolaire pourrait donc entraîner des comportements différents de ce qui arrive à la maison, et, de plus, les rapports des observations sont souvent sub-

> **Un dommage pour la santé du mineur**
> La nosographie [la description des maladies, n.d.l.r.] THADA a en réalité comme effet de dépister les médecins qui omettent d'enquêter sur ces causes, avec un dommage potentiellement important pour la santé du mineur.

jectifs à cause de l'absence de compétences spécifiques dans l'observation des comportements, les observateurs devraient appliquer leur propre méthode personnelle de jugement. De plus, les critères sont les mêmes indépendamment de l'âge et de l'état de développement, alors que dans la réalité le comporte-

Suite page 8

«Ne touchez pas aux enfants!»
suite de la page 7

ment des enfants change aussi suivant l'état de croissance.»

Si l'on analyse avec attention les commentaires aux tests expérimentaux que les spécialistes utilisent pour déterminer les seuils d'attention et hyperactivité, on remarque des données qui nous poussent à reconsidérer nos convictions. Il apparaît que les enfants sont en mesure de faire attention aux tâches qui leur sont agréables, alors qu'ils ne le sont pas pour les tâches importantes pour l'apprentissage, si dans leur perception elles sont «moins agréables». On parle donc de «carence d'attention dans un contexte de faible motivation» ou d'«angoisse d'apprentissage», ainsi que de «comportements hyperactifs» dans un contexte familial dans lequel apparaissent de graves psychopathologies.

La symptomatologie THADA renvoit aux causes les plus diverses
Pouvons-nous supposer que la symptomatologie THADA est en fait une constellation aspécifique de symptômes, indicateurs d'un malaise de la personne qui renvoient aux causes les plus diverses?

Il apparaît au moins discutable que tout cela puisse être transformé en une maladie à caractère biologique tout court, alors qu'il apparaît évident combien sont impliquées les dynamiques personnelles et sociales de différente nature qui ont été négligées jusqu'à présent par la recherche scientifique. Face à des troubles de l'attention et à l'hyperactivité, il serait nécessaire d'effectuer un screening médical standardisé sérieux et une analyse approfondie des relations sociales des petits patients, de leur degré réel d'apprentissage scolaire et des nombreux autres facteurs susceptibles d'être à l'origine des comportements anormaux de l'enfant. Il faut donc conclure que le diagnostic n'a pas encore une légitimation scientifique en mesure de permettre un diagnostic certain au-delà de tout doute raisonnable.

La thérapie pharmacologique et ses effets

Le traitement est un procédé thérapeutique qui, en éliminant les causes qui ont provoqué la pathologie, conduit à la guérison. Le soulagement et la rémission des symptômes, tout en étant des événements importants, ne qualifient pas une intervention thérapeutique comme traitement. Tant le traitement que les soins symptomatiques doivent de toute façon garantir le respect de la dignité humaine et l'intégrité psychophysique, condition que la plupart des psycholeptiques actuellement au commerce ne sont pas en mesure de respecter. Il n'y a aucun doute que ces produits pharmaceutiques aient des effets collatéraux même graves, y compris la mort du patient.

Leurs effets se manifestent par la suppression des symptômes à la présence d'une prise régulière du médicament, car l'interruption du traitement pharmacologique fait réapparaître la situation antécédente à la période de prise régulière. C'est la raison pour laquelle l'administration à long terme est nécessaire, même quand elle est déconseillée par les spécialistes et parfois par les industries productrices elles-mêmes.

Dans un document portant la date de Décembre 1999, «Long-Term Effects of Stimulant Medications on the Brain» le NIMH (National Institute of Mental Health) déclare que

«Les stimulants suppriment les symptômes du THADA mais ne soignent pas le désordre, et comme résultat les enfants portant l'étiquette THADA sont souvent traités avec des stimulants pendant plusieurs années…»

La thérapie avec ces produits pharmaceutiques n'améliore pas en elle-même le rendement scolaire des enfants, car les procédés liés à l'apprentissage sont quelque chose de bien plus complexe que le simple fait de «faire attention». *Cesare Cornoldi*, professeur titulaire de psychologie à l'Université de Padoue, affirme au sujet de la prescription de Méthylphénidate (Ritaline):

«Il est alors bon de rappeler qu'on peut enregistrer des effets positifs dans le contrôle de l'impulsivité, de l'hyperactivité et de l'attention, pour la durée de l'administration du médicament ; par contre, les troubles de l'apprentissage, de la conduite et la difficulté d'interaction sociale demandent des interventions de nature différente. En tout cas, généralement la thérapie pharmacologique est chronique, parce que si on la suspend l'enfant tend rapidement à présenter de nouveau les mêmes symptômes.» (Cesare Cornoldi, Iperattività la somministrazione del farmaco – in assenza di interventi di tipo psicologico e pedagogico-didattico e autoregolazione cognitiva, Erickson, 2001, page 188.) […]

Les psycholeptiques n'améliorent pas l'apprentissage scolaire et ils ne soignent pas la pathologie présumée THADA. (photo caro)

On peut donc conclure que les psycholeptiques n'améliorent pas l'apprentissage scolaire, qu'ils ne soignent pas la pathologie présumée THADA, qu'ils agissent plutôt sur les symptômes en permettant une meilleure acceptation sociale des enfants de la part des adultes. […]

Réinterpréter les données

Ces dernières années des chercheurs toujours plus nombreux ont apparu, qui repèrent des corrélations de différente nature avec le THADA. Il s'agit de pathologies physiques, de réactions à des thérapies médicales, de conditions ambiantes de différents types et de grossesse défavorables, de psychopathologies, en mesure de mimer la symptomatologie du THADA et d'obtenir les mêmes critères de diagnostic. La nosographie [la description des maladies, n.d.l.r.] THADA a en réalité comme effet de dépister les médecins qui omettent d'enquêter sur ces causes, avec un dommage potentiellement important pour la santé du mineur. […]

Toutes les corrélations apparues peuvent-elles être réinterprétées comme des causes? Pouvons-nous supposer que la symptomatologie THADA est en fait une constellation aspécifique de symptômes, indicateurs d'un malaise de la personne qui renvoient aux causes les plus diverses? […]

C'est le véritable défi que nous devons affronter, une hypothèse qui mérite toute l'attention scientifique dont nous sommes capables, une manière différente d'expérimenter, et une approche éthiquement différente à l'utilisation des psycholeptiques sur les enfants et les adolescents, qui devrait s'inspirer à la plus grande prudence et comme dernière ressource dans les cas extrêmes, afin de prévenir et de contenir les risques possibles d'abus sur large échelle, documentés dans plusieurs occasions dans la littérature scientifique et par d'importantes sources d'information.

Une nouvelle approche éthique
C'est le véritable défi que nous devons affronter, une hypothèse qui mérite toute l'attention scientifique dont nous sommes capables, une manière différente d'expérimenter, et une approche éthiquement différente à l'utilisation des psycholeptiques sur les enfants et les adolescents, qui devrait s'inspirer à la plus grande prudence et comme dernière ressource dans les cas extrêmes, afin de prévenir et de contenir les risques possibles d'abus sur large échelle, documentés dans plusieurs occasions dans la littérature scientifique et par d'importantes sources d'information.

* * *

[…] Les personnes qualifiées pour exprimer un avis à ce sujet peuvent souscrire le consensus en envoyant un mail à *consensusadhd@giulemanidaibambini.org* et en donnant l'autorisation à ajouter leur nom dans la liste des souscripteurs et en indiquant les titres académiques et/ou d'autre genre et les enseignements que nous devons associer à leur nom, les adresses Internet éventuelles qui renvoient à des biographies, cartes de visite, pages personnelles. Peuvent aussi souscrire le consensus les Associations et les Ecoles qui s'occupent de santé mentale. Le secrétariat d'organisation se réserve de contrôler les demandes de souscription parvenues. •

Le Coordinateur Dott. Claudio Ajmone

Vous trouvez la déclaration complète sur le site *www.giulemanidaibambini.org*

Pour de plus amples informations veuillez vous adresser à:
Comitato «Giù le mani dai bambini»,
ONLUS – Casella postale 589, 10121 Torino Centro,
Fax 011/19701577
– pronta reperibilita 338/7478239
– media relation 337/415305

Vous trouvez d'autres analyses critiques concernant la problématique THADA et Ritaline sur le site *www.ADHS-schweiz.ch*

[1] Comme différentes études ont eu pour résultat, déjà la seule différence dans la position entre les frères et sœurs et leur signification émotionnelle différente dans le cadre de la famille montre combien ces processus sont complexes. Ceci est aussi le cas pour des jumeaux. Chaque enfant a sa propre personnalité, sa propre façon de perception, réagit de sa manière individuelle à son entourage et reçoit en retour des réactions individuelles. Il en résulte une manière unique de la manière de vivre et de percevoir. [N.d.l.r.]

[2] DSM-IV et l'abréviation pour la quatrième édition du Diagnostic and Statistical Manuel of Mental disorders (Manuel diagnostique est statistique des dysfonctionnements psychiques). Ce système de classification a été publiée par l'American Psychiatric Association (Association psychiatrique américaine) pour la première fois en 1952 aux USA. Depuis, des éditions existent aussi dans d'autres pays. Depuis 1996. il y a par exemple une publication allemande du DSM-IV. Actuellement c'est la version DSM-IV-TR (mars 2007, d'après Wikipédia, n.d.l.r.)

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Abonnez-vous à *Horizons et débats* – journal publié par une coopérative indépendante

L'hebdomadaire *Horizons et débats* est édité par la coopérative Zeit-Fragen qui tient à son indépendance politique et financière. Tous les collaborateurs de la rédaction et de l'administration s'engagent bénévolement pendant leur temps libre. L'impression et la distribution sont financées uniquement par les abonnements et des dons. La coopérative publie aussi l'hebdomadaire *Zeit-Fragen* en allemand et le mensuel *Current Concerns* en anglais.

❏ Je commande un abonnement de 6 mois au prix de 105.– frs / 58.– €
❏ Je commande un abonnement annuel au prix de 198.– frs / 108.– €
❏ Je commande un abonnement de 2 ans au prix de 295.– frs / 185.– €
❏ Je commande à l'essai les six prochains numéros gratuitement.

Nom / Prénom: _____
Rue / Nº: _____
NPA / Localité: _____
Téléphone: _____
Date / Signature: _____

A retourner à: *Horizons et débats,* case postale 729, CH-8044 Zurich, Fax +41-44-350 65 51
CCP 87-748485-6, *Horizons et débats*, 8044 Zurich